Concept d'éthique 3.0 Swiss Athletics

Version du 25.05.2022

Auteur/e :

- Peter Bohnenblust, directeur et responsable de l'éthique
- Marlis Luginbühl, membre du Comité directeur, responsable de la promotion des femmes

basé sur le concept d'éthique 2.0 existant, rédigé initialement par :

- Hansruedi Müller, ancien président de Swiss Athletics
- Maja Neuenschwander, ancienne collaboratrice scientifique ETS, Macolin

Approuvé par le Comité central à l'occasion de la séance du 24 mai 2022.

Table des matières

1 Introduction 3
1.1 Situation initiale 3
1.2 But 3
2 Analyse de l'environnement 4
2.1 Organisations faîtières 4
2.1.1 World Athletics (WA) 4
2.1.2 European Athletics (EA) 4
2.1.3 Swiss Olympic (SO) 5
3 Analyse de la situation 5
3.1 Contrôle de l'éthique 5
3.2 Projets en cours chez Swiss Athletics 7
3.2.1 Sport de performance 7
3.2.2 Relève 7
3.2.3 Sport de masse et formation 8
4 Ligne directrice Swiss Athletics avec charte d'éthique intégrée 8
5 Mise en œuvre 10
5.1 Généralités 10
5.1.1 Thème régulier au CC et CD 10
5.1.2 Signalement 10
5.1.3 Instance de décision 10
5.1.4 Cour d'appel 11
5.2 Sanctions 11
6 Portefeuille de mesures 11
6.1 Organisation 11
6.2 Promotion des femmes 11
6.3 Représentation des athlètes 12
6.4 Convention des athlètes 12
6.5 Fonctionnaires 13
6.6 Prévention du dopage 13
6.7 Contre les agressions sexuelles 14
6.8 Cool & Clean 14
6.9 Communication 14

1 Introduction

1.1 Situation initiale

Swiss Olympic est chargé, selon la convention de prestation avec l'Office fédéral du sport à Macolin (OFSPO), d'encourager et de contrôler la mise en œuvre des mesures d'éthique auprès des fédérations membres. Dans le cadre du remaniement périodique1 de la promotion et du financement de la fédération du côté de Swiss Olympic, la fédération Swiss Athletics est tenue de s'engager en faveur de l'éthique. Cet engagement s'inspire des statuts en matière d'éthique du sport suisse, adopté par le Parlement du sport le 26 novembre 2021 et entré en vigueur le 1er janvier 2022.

Le 'contrôle d'éthique'2 permet d'analyser les possibles problèmes. Des objectifs et des mesures concrets et mesurables en sont déduits, dont la réalisation doit être assurée par une planification éthique propre ou pluriannuelle.

Les buts et les mesures entrent en vigueur- avec la reconnaissance des statuts en matière d'éthique du Sport suisse par l'assemblée des délégués (AD) de Swiss Athletics le 26 mars 2022 et du concept d'éthique par le Comité central (CC). Il est donc nécessaire de procéder à des adaptations ou compléments de la ligne directrice, des statuts et règlements.

Le CC évalue chaque année les mesures introduites et consigne les principaux résultats dans le rapport annuel. Des objectifs et des mesures pour la planification annuelle 2021-2024 ont été définies à partir de l'évaluation des activités en matière d'éthique 2017-2020.

1.2 But

En s'appuyant sur les statuts en matière d'éthique du sport suisse et les 9 principes de la « Charte d'éthique dans le sport » de Swiss Olympic et de l'Office fédéral du sport OFSPO, des engagements éthiques doivent être définis et mis en œuvre pour l'athlétisme. La qualité du sport est ainsi assurée et la fédération s'engage en faveur d'un sport sain, respectueux et équitable.

---

[1] Se passe après les Jeux olympiques d'été (sports d'été) ou les Jeux olympiques d'hiver (sports d'hiver) et est généralement valable pour les quatre années suivantes.

[2] Mis à disposition par Swiss Olympic, développé en collaboration avec Lamprecht & Stamm Sozialforschung und Beratung AG.

2 Analyse de l'environnement

2.1 Organisations faîtières

2.1.1 World Athletics (WA)

L'Integrity Code of Conduct (ICOC)1 de WA du 01 novembre 2019 est le ‚document de référence' de la part de la fédération internationale d'athlétisme. L'ICOC a pour but de garantir l'authenticité et l'intégrité de l'athlétisme et de prendre des dispositions pour contrer des défis tels qu'abus et tromperie. Tous les membres de la ‚communauté d'athlétisme', donc les fonctionnaires WA ainsi que les athlètes, entraîneurs/es ou représentants/es des fédérations nationales sont tenus/es de reconnaître et de respecter l'ICOC.

Les thèmes suivants sont développés dans l'ICOC et sont valables pour toute la ‚communauté WA' :

- *Intégrité* : Dopage, corruption, tromperie – les champs d'action les plus importants sont énumérés en 6 points. Les formulations sont généralement écrites – le comportement souhaité ou interdit (‚do not') est consigné.
- *Égalité :* La discrimination (culturelle, politique ou discrimination sexuelle) se trouve au centre.
- *Dignité :* toutes les formes de harcèlement (physique, verbal ou sexuel) ne sont pas tolérées.
- *Bonnes intentions :* Relations respectueuses au sein de la ‚communauté WA'.
- *Élections équitables :* S'applique principalement aux candidats/es qui postulent aux organes WA.
- *Bidding / Offres :* Les villes qui veulent organiser des grands événements ou meetings internationaux de la série WA doivent respecter les règles WA durant leur processus de candidature.
- *Confidentialité :* Les informations confidentielles de quelque nature soient-elles ne doivent pas être utilisées à des fins propres.

Principes qui concernent les ‚officiels WA' :

- *Les obligations, les soutiens supplémentaires inappropriés, les coteries inappropriées, les conflits d'intérêts et la neutralité* sont rédigés de manière similaire aux règles 'générales' : WA ne tolère pas de manquements dans ces domaines – il manque toutefois des indications sur le comportement souhaité ou sur les conséquences prévues en cas de non-respect des principes.

L'ICOC 'proprement dit' est suivi d'explications détaillées sur :

- L'« Athletics Integrity Unit » spécialement créée pour faire respecter ces valeurs
- Antidoping / Règles d'antidoping y.c. prévention et procédure de test
- Règles contre les manipulations de résultats, les paris et la corruption
- Principes pour les candidats/es / ‚Host-Cities' dans la procédure de candidature

Le document se termine par une liste des statuts et des règles de procédure de la commission d'éthique de la WA.

2.1.2 European Athletics (EA)

L'EA ne possède pas de Code of Ethics (COE) au sens propre du terme et se réfère aux directives correspondantes de World Athletics. Les éventuels contenus d'un COE sont abordés et développés de manière thématique, notamment l'antidopage, les valeurs de l'athlétisme ou la durabilité écologique. Sous le titre ‚Green Inspiration' les organisateurs d'événements EA sont par exemple tenus de montrer à l'aide de projets leur engagement dans les domaines de l'environnement et de la durabilité.

[3] https://worldathletics.org/about-iaaf/documents/book-of-rules

2.1.3 Swiss Olympic (SO)

Swiss Olympic (SO) a pour objectif d'instaurer la transparence dans le cadre de l'encouragement du sport dans les domaines d'activité et de prendre des mesures afin de pouvoir lutter contre les manquements dans le domaine de l'éthique. Deux documents servent de base : les statuts en matière d'éthique et la charte d'éthique..

Les 9 principes de la charte d'éthique2 engagent les parties prenantes à pratiquer un sport sain, respectueux, loyal et couronné de succès.

Le concept d'éthique ainsi que l'aide-mémoire « code de conduite » de Swiss Athletics se réfèrent aux directives de Swiss Olympic. L'aide-mémoire « code de conduite » est conçu de manière pratique et doit créer la transparence au quotidien. Il aide les collaborateurs/trices et fonctionnaires de Swiss Athletics à évaluer la situation et à communiquer le comportement attendu.

3 Analyse de la situation

3.1 Contrôle de l'éthique

L'outil recommandé par Swiss Olympic (SO) a été conjointement rempli le 18 janvier 2022 avec le Comité directeur (CD), les différents thèmes ont été discutés et ainsi consolidés. Le profil a montré des défis et des champs d'action. En vue de l'urgence et de la pression des problèmes les membres de la direction clarifient ensuite les priorités, afin de déterminer les thèmes et les domaines prioritaires à mettre en avant pour l'élaboration de la stratégie en matière d'éthique.

Évaluation

Lecture : Une valeur élevée sur l'échelle signifie un domaine de mesures présentant la plus grande urgence.

[4] Les 9 principes de la charte d'éthique dans le sport : 1) Égalité de traitement pour tous, 2) Sport et environnement social en harmonie 3) Promotion de l'auto-responsabilité et de la coresponsabilité 4) Encouragement respectueux plutôt que surmenage 5) Éducation à l'équité et à la responsabilité environnementale 6) Contre la violence / l'exploitation et les agressions sexuelles 7) Refus du dopage et des drogues, 8) Renonciation au tabac et à l'alcool pendant le sport 9) Contre toute forme de corruption.

Aides pour les domaines

Gleichbehandlung	8	Geringer Problemdruck
Soziales Umfeld	52	Mittlerer Problemdruck
Selbst- und Mitverantwortung	42	Mittlerer Problemdruck
Förderung und Überforderung	33	Mittlerer Problemdruck
Fairness	20	Geringer Problemdruck
Umweltverantwortung	16	Geringer Problemdruck
Gewaltpotenzial	12	Geringer Problemdruck
Ausbeutung und sexuelle Übergriffe	44	Mittlerer Problemdruck
Doping	52	Mittlerer Problemdruck
Tabak und Alkohol	0	Geringer Problemdruck
Korruption	20	Geringer Problemdruck
Unfälle	15	Geringer Problemdruck

L'évaluation montre que chez Swiss Athletics aucun domaine ne connaît une forte problématique (>70). En fonction des résultats, deux domaines d'action ont été définis avec les thèmes suivants :

1 Domaines thématiques prioritaires avec une problématique relativement élevée

- Refus du doping -> mesures de prévention renforcées
- Contre l'exploitation et les agressions sexuelles -> mesures de préventions renforcées
- Sport et environnement social en harmonie -> thème dans les entretiens des athlètes

2 Champs thématiques secondaires avec problématique latente

- Encouragement respectueux plutôt que surmenage -> mesures de prévention renforcées
- Promotion de l'auto-responsabilité et de la coresponsabilité -> à thématiser aux cours

3.2 Projets en cours chez Swiss Athletics

3.2.1 Sport de performance

Le ‚Sport de performance' met l'accent sur les domaines thématiques ‚Antidoping' et ‚Contre l'exploitation et les agressions sexuelles'.

Antidoping

Des mesures de prévention et de sensibilisation pour les athlètes qui se trouvent dans le groupe cible d'Antidoping se trouvent au centre3. Les athlètes concernés/es sont informés/es sur leur obligation d'annoncer vis-à-vis d'Antidoping Suisse et reçoivent périodiquement un rappel pour actualiser leurs Whereabouts. De plus les candidats/es aux événements majeurs doivent remplir l'outil E-Learning « I Run Clean » d'European Athletics ainsi qu'une auto-déclaration pour les événements internationaux majeurs. Celle-ci est composée d'un questionnaire de 7 questions sur l'actuel état de santé (y.c. AUT / TUE4).

Swiss Athletics est intéressé à collaborer étroitement avec Swiss Sport Integrity en tant que partenaire d'association, notamment dans le domaine de la prévention.

Contre l'exploitation et les agressions sexuelles

Une coopération sporadique avec les organisations spécialisées VERSA (Zürich) ou ESPAS (Lausanne) garantit en cas de besoin une aide compétente immédiate à toutes les parties prenantes.

3.2.2 Relève

Dans le sport de performance de la relève, les projets suivants relatifs à des mesures d'éthique sont en cours :

Cool & Clean

Le programme de prévention pour un sport loyal et propre de SO est en premier lieu thématisé dans les camps des projets jeunesse (sprint, endurance, Kids Cup etc.). ‚Cool' est synonyme d'atteindre des buts, vouloir arriver au sommet et fairplay – alors que ‚clean' fait référence au dopage, renoncement au tabac et cannabis ainsi qu'à la consommation modérée d'alcool. Swiss Athletics s'adresse donc aux athlètes U18 ou U16 -. Les différents domaines thématiques sont spécifiquement approfondis lors des rencontres de cadre et les camps des athlètes U20.

Antidoping

L'entraîneur/e personnel/le ou le club informe en premier lieu l'athlète de la relève des dispositions d'antidopage. Swiss Athletics sensibilise sporadiquement les athlètes à cette thématique lors de rencontres de cadre ou de camps de cadre. Lors de tous les événements majeurs, les athlètes ont besoin si nécessaire d'une autorisation exceptionnelle pour des produits figurant sur la liste des produits dopants.5

Contre l'exploitation et les agressions sexuelles

Dans les modules de formation la fédération informe régulièrement à titre préventif sur le thème et en s'inspirant des règles de conduite de J+S et des organisations spécialisées VERSA (Zurich) ou ESPAS (Lausanne).

---

[5] Dans le groupe cible, les athlètes qui font partie a) du cadre WCP ou du cadre A ou b) sont /passent pour des candidats/es ou participants/es d'une grande manifestation internationale chez les actifs.

[6] AUT signifie : Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques / TUE signifie : Therapeutic Use Exeption

[7] Aux événements organisés par European Athletics ou l'EOC (CE U20, EYOF, matches internationaux, Gala juniors, …) l'AUT (national) peut aussi être remis ultérieurement, quand un contrôle de dopage a déjà eu lieu. Aux compétitions organisées par WA (CM U18, CM U20, YOG) un certificat international, le TUE (Therapeutical Use Exemption) doit en tous les cas être remis au plus tard 30 jours avant le premier jour de compétition au siège principal WA à Monaco. L'AUT national (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques) d'Antidoping Suisse n'est pas encore reconnu.

3.2.3 Sport de masse et formation

Les mesures d'éthique suivantes sont mises en œuvre dans le domaine du sport de masse et de la formation.

Sport de masse :

Ici l'accent est en premier lieu mis sur la durabilité écologique, la responsabilité environnementale lors des événements de course à pied est en plus aussi encouragée avec des projets de SO (profil de l'événement, Ecosport). Il est fait référence aux matériaux détaillés de SO - il en va de même pour d'autres thèmes tels que le dopage / les substances addictives, la responsabilité personnelle / partagée ou l'égalité de traitement.

Formation :

Les formations de moniteurs/trices J+S et entraîneurs/es C/B/A sont organisées en collaboration avec l'OFSPO. La conception de la formation J+S définit les quatre domaines d'action suivants : transmettre, encourager, innover et se soucier de l'entourage. L'accent est mis sur l'attitude et le rôle modèle des moniteurs/trices ainsi que sur l'incarnation des valeurs de J+S conformément à la Charte d'éthique du sport suisse. Outre le développement des compétences d'une personnalité de moniteur, les participants/es doivent acquérir des connaissances sur le développement physique et psychique des jeunes, et la problématique de la charge et de la capacité de charge en font partie. D'autres thèmes comme la prévention du dopage, la planification de carrière, la psyché et le coaching /personnalité du moniteur sont abordés dans la formation continue. L'accomplissement de l'outil en ligne « I Run Clean » est une condition pour obtenir le diplôme de la fédération. Les modules de prévention interdisciplinaires sur les dépendances / la violence, l'intégration, les abus sexuels et le dopage sont approfondis.

Les quatre domaines d'action mentionnés ci-dessus ainsi que l'attitude et le rôle de modèle du moniteur sont également au premier plan de la formation de base de moniteur de sport pour adultes (esa). Des connaissances sur le développement moteur et psychique à l'âge adulte sont transmises et des contenus relatifs au comportement social des moniteurs sont thématisés. La prévention transmet des connaissances sur l'interaction entre charge et effort.

4 Ligne directrice Swiss Athletics avec charte d'éthique intégrée

La ligne directrice de Swiss Athletics se réfère à ses propres statuts ainsi qu'aux directives supérieures de *Swiss Olympic,* de *World Athletics* et d'*European Athletics.*

- Swiss Athletics développe *la course, le saut, le lancer dans notre société* – notamment chez les jeunes – et contribue ainsi activement à la promotion de la santé.
- Swiss Athletics encourage le *sport d'élite dans les disciplines de l'athlétisme* et optimise en permanence les conditions cadres pour atteindre des performances de pointe.
- Swiss Athletics développe de manière ciblée *sa position dans le sport de masse* et renforce l'interconnexion avec la scène du Running.
- Swiss Athletics augmente l'*attractivité de l'entraînement, de la compétition* et des événements de tout genre et fait ainsi naître des expériences émotionnelles.
- Swiss Athletics place *les athlètes au centre* de tous ses efforts.
- Swiss Athletics ancre les *9 principes* du „Spirit of Sport" de Swiss Olympic dans *la charte d'éthique* d'un sport sain, respectueux, loyal et couronné de succès :

Gemeinsam für einen gesunden, respektvollen, fairen und erfolgreichen Sport.

Die neun Prinzipien der Ethik-Charta im Sport

1 **Gleichbehandlung für alle.**
Nationalität, Alter, Geschlecht, sexuelle Orientierung, soziale Herkunft, religiöse und politische Ausrichtung führen nicht zu Benachteiligungen.

2 **Sport und soziales Umfeld im Einklang.**
Die Anforderungen in Training und Wettkampf sind mit Ausbildung, Beruf und Familie vereinbar.

3 **Stärkung der Selbst- und Mitverantwortung.**
Sportlerinnen und Sportler werden an Entscheidungen, die sie betreffen, beteiligt.

4 **Respektvolle Förderung statt Überforderung.**
Die Massnahmen zur Erreichung der sportlichen Ziele verletzen weder die physische noch die psychische Integrität der Sportlerinnen und Sportler.

5 **Erziehung zu Fairness und Umweltverantwortung.**
Das Verhalten untereinander und gegenüber der Natur ist von Respekt geprägt.

6 **Gegen Gewalt, Ausbeutung und sexuelle Übergriffe.**
Physische und psychische Gewalt sowie jegliche Form von Ausbeutung werden nicht toleriert. Sensibilisieren, wachsam sein und konsequent eingreifen.

7 **Absage an Doping und Drogen.**
Nachhaltig aufklären und im Falle des Konsums, der Verabreichung oder der Verbreitung sofort einschreiten.

8 **Verzicht auf Tabak und Alkohol während des Sports.**
Risiken und Auswirkungen des Konsums frühzeitig aufzeigen.

9 **Gegen jegliche Form von Korruption.**
Transparenz bei Entscheidungen und Prozessen fördern und fordern. Den Umgang mit Interessenkonflikten, Geschenken, Finanzen und Wetten regeln und konsequent offenlegen.

www.spiritofsport.ch

- *Traiter toutes les personnes de manière égale :* Nous renforçons l'intégration culturelle et veillons à ce que ni la nationalité, ni l'âge, ni le sexe, ni l'orientation sexuelle, ni l'origine sociale, ni l'orientation religieuse ou politique ne conduisent à des discriminations.
- *Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social :* Nous tenons compte des exigences multiples des différents domaines de vie et d'activité. L'entraînement et la compétition doivent être compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
- *L'équité comme principe de comportement et responsabilité environnementale :* Nous nous référons aux valeurs sportives, nous nous comportons de manière respectueuse et responsable, tant individuellement qu'entre nous, et nous nous abstenons de tout message provocateur de quelque nature que ce soit. Nous observons avec sensibilité les comportements potentiellement répréhensibles et sanctionnons les infractions correspondantes. Notre comportement vis-à-vis de l'environnement et des ressources est responsable.
- *S'opposer au dopage et à la drogue :* Nous nous engageons dans la lutte contre les substances addictives et nous nous engageons de manière active et préventive pour un sport sans dopage et sans drogues. Nous renonçons au tabac et à l'alcool pendant le sport. Nous sensibilisons, éduquons et tentons d'empêcher les délits de dopage avec tous les moyens existants. Nous sanctionnons les manquements de manière conséquente ! Nous soutenons les efforts d'Antidoping Suisse en tant qu'organe indépendant.

- *S'opposer à la violence, à l'exploitation et aux harcèlements sexuels :* Nous abordons activement les thèmes de la violence, de l'exploitation et des agressions sexuelles. Nous sommes vigilants, sensibilisons, regardons de près, prévenons, levons les tabous et pratiquons activement la protection des jeunes. En cas de de soupçon, nous intervenons de manière conséquente.
- *Encourager avec respect :* Sur le chemin de la réalisation des objectifs sportifs, nous ne portons atteinte ni à l'intégrité physique, ni à l'intégrité psychique. Nous veillons à ce que l'entraînement et la compétition soient compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
- *Renforcer le partage des responsabilités :* Nous encourageons et exigeons la responsabilité personnelle et conjointe et impliquons les personnes concernées dans les processus de décision chaque fois que c'est judicieux. Nous informons de manière honnête et transparente. Nous traitons les informations confidentielles avec la précaution nécessaire.
- *Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport :* Pendant le sport nous renonçons complétement au tabac et à l'alcool et en dehors nous restons modérés avec les deux. Nous montrons très tôt les risques et les effets de la consommation des deux.
- *Transparence élevée – contre la manipulation et la corruption :* Nous encourageons une transparence aussi grande que possible dans les décisions et les processus. Nous prenons des mesures pour pouvoir contrer les potentiels défis tels qu'abus et tromperies. Nous gérons les conflits d'intérêts, les cadeaux, les finances et les paris et les rendons publics. Nous surveillons attentivement les manipulations potentielles (en particulier les paris sportifs) et sanctionnons les comportements fautifs.

- Swiss Athletics rédige un aide-mémoire « *Code de conduite* » qui sert d'instruction pour tous les membres.

(Quand nous parlons de „ nous ", on entend par là, au sens large, l'ensemble de la communauté de l'athlétisme avec toutes les sociétés, les organisateurs et les membres, et au sens strict, Swiss Athletics en tant qu'organisation faîtière.)

5 Mise en œuvre

5.1 Généralités

5.1.1 Thème régulier au CC et CD

La mise en œuvre du concept d'éthique ainsi que le respect du code de conduite sont régulièrement thématisés par le CC et le CD.

5.1.2 Signalement

En cas de suspicion de violation du présent code de conduite, le signalement peut se faire au sein de la fédération ou à l'extérieur de celle-ci.

Les signalements internes à la fédération de collaborateurs/trices peuvent être adressés au supérieur direct, les signalements de toutes les autres personnes au directeur.

Si le signalement est adressé à un supérieur ou au directeur, ceux-ci évaluent le degré de gravité et transmettent les faits à l'instance compétente.

La personne qui souhaite faire un signalement externe à la fédération, peut le faire via le portail de signalement de Swiss Sport Integrity sur

www.sportintegrity.ch,

qui est ouvert à toutes les personnes souhaitant signaler d'éventuels manquements ou abus.

5.1.3 Instance de décision

Le Comité central est l'instance de décision pour les signalements internes à la fédération. Celui-ci peut engager une commission. Si le cas concerne un membre du Comité central, celui-ci se retire automatiquement.

5.1.4 Cour d'appel

Les décisions du Comité central peuvent être potées devant le tribunal arbitral conformément au règlement de juridiction.

5.2 Sanctions

Toute violation du code de conduite ou d'autres principes internes à la fédération Swiss Athletics, ainsi que toute fausse déclaration intentionnelle d'infractions seront sanctionnés par Swiss Athletics en application du règlement de juridiction, des lois en vigueur et notamment du droit du travail. Les sanctions vont des mesures disciplinaires au licenciement. Des sanctions civiles et/ou pénales peuvent également suivre. Le CC décide de son propre chef conformément aux statuts ou au règlement de juridiction.

Les dispositions des statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic et de l'Ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport demeurent réservées.

Mesures disciplinaires :

Pour les collaborateurs/trices de Swiss Athletics:

- Dommages-intérêts, retenue de salaire (CO 82), mise à pied, licenciement ordinaire ou sans préavis, action civile, plainte pénale

Pour les autres personnes soumises au code de conduite :

- Réprimande orale ou écrite, retrait de la licence pour une durée déterminée ou indéterminée, amendes, interdiction d'exercer, révocation, exclusion de la fédération

6 Portefeuille de mesures

6.1 Organisation

La mise en œuvre de la stratégie d'éthique exige que les tâches suivantes soient attribuées au secrétariat et à son environnement :

- Chargé/e de l'éthique comme coordinateur/trice de tous les aspects dans le domaine de l'éthique : De préférence au niveau de la direction ou dans le domaine des activités de la fédération
  Actuellement : Peter Bohnenblust, directeur
- Personne responsable du département Formation
  Actuellement : Cristina Stefan, cheffe de projet Jeunesse
- Personne responsable au niveau du sport de performance Jeunesse
  Actuellement : Isidor Fuchser, cheffe de projet Jeunesse

6.2 Promotion des femmes

But

La représentation des femmes dans les fonctions directrices doit être améliorée à l'aide de différentes mesures (changement des statuts, groupe de travail, mise à l'agenda et objectifs concrets).

Au fil du temps, la prise de conscience thématique doit être encouragée chez les collaborateurs/trices et les cadres. Grâce à des mesures de communication, à la visualisation des femmes sous forme d'interviews et de vidéos et de nouveaux formats d'événement et d'échange, davantage de femmes doivent se sentir concernées par la prise en charge d'un poste de direction au sein de la fédération et de toutes les structures de l'athlétisme et se sentir capables d'assumer ces tâches.

À long terme femmes et hommes doivent être représentés à au moins 40% dans les organes directeurs de Swiss Athletics (direction et Comité central).

Situation actuelle chez Swiss Athletics
Au séminaire de la fédération et à la conférence des présidents, des mesures pour améliorer la représentation des femmes aux fonctions dirigeantes au sein de Swiss Athletics, des unités organisationnelles régionales et des sociétés sont régulièrement thématisées et des mesures et des recommandations correspondantes formulées.

Swiss Athletics a actuellement une répartition égale des genres parmi les licenciés, les collaborateurs/trices, les Swiss Starters et les Swiss Starters Future. Aux fonctions cadres au secrétariat et au Comité central, la part des femmes se situe à 25% respectivement 30%, avec une tendance à la hausse ces derniers temps. En avril 2022 Swiss Athletics a élaboré un premier « plan d'action Égalité », qui a été approuvé par Swiss Olympic.

6.3 Représentation des athlètes

Le Conseil des athlètes est composé au maximum de 20 membres et se réunit une fois par année. Le Conseil des athlètes a le droit de faire des propositions au Comité central et au Comité directeur de Swiss Athletics.

Le Conseil des athlètes assure la représentation des intérêts des athlètes vis-à-vis de la fédération. Par leur participation aux événements importants de Swiss Athletics ainsi que par le fait de siéger dans les commissions, les membres du Conseil des athlètes reçoivent un droit de regard, notamment sur les questions relatives au sport de performance.

Le Comité central règle les détails dans un règlement.

6.4 Convention des athlètes

But
La convention des athlètes pour tous les athlètes soutenus par Swiss Athletics sert à concrétiser d'un commun accord les droits et obligations réciproques découlant de la poursuite de l'objectif. La convention des athlètes crée et garantit des conditions loyales et claires entre les athlètes. Elle se réfère à un soutien optimal des athlètes dans le cadre des possibilités personnelles et économiques de la fédération. En même temps les athlètes à succès s'engagent à fournir une contrepartie en faveur de la prochaine génération d'athlètes.

Droits et obligations
Par leur signature, les parties contractantes reconnaissent et respectent les règles suivantes dans leur forme actuelle à l'entraînement et en compétition comme étant obligatoires pour elles :

- les statuts de la Fédération suisse d'athlétisme
- les règles internationales de compétition (WA Competition Rules)
- le règlement sur l'organisation des compétitions (RO)
- les dispositions de Swiss Sport Integrity en ce qui concerne l'antidopage et l'éthique
- la charte d'éthique et les statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic
- l'aide-mémoire « Code de comportement » de Swiss Athletics

Durée de validité
La convention des athlètes entre en vigueur à l'admission dans un cadre de promotion de Swiss Athletics et est valable pour toute la durée du séjour dans un cadre de promotion D'autres points sont réglés dans des annexes à la convention des athlètes et sont généralement valables 1 année.

6.5 Fonctionnaires

But

Toutes et tous les fonctionnaires doivent être familiarisés avec les droits et devoirs spécifiques ainsi qu'avec l'aide-mémoire du code de conduite lors du cours de base de juge, les fonctionnaires engagés au niveau national lors des cours de spécialistes.

Droits et obligations

En prenant en charge la fonction correspondante, les fonctionnaires reconnaissent et respectent les règles suivantes dans leur forme actuellement valable comme étant obligatoires pour eux :

- les statuts de la Fédération suisse d'athlétisme
- les règles internationales de compétition (WA Competition Rules)
- le règlement sur l'organisation des compétitions (RO)
- la charte d'éthique et les statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic ainsi que l'aide-mémoire « Code de comportement » de Swiss Athletics

6.6 Prévention du dopage

But

En collaboration avec Swiss Sport Integrity, Swiss Athletics doit assumer, avec des mesures de sensibilisation et d'éducation, un rôle clé dans la prévention du dopage dans l'athlétisme.

Situation actuelle chez Swiss Athletics

Des mesures de prévention et de sensibilisation pour les athlètes faisant partie du groupe cible de Swiss Sport Integrity se trouvent au centre6. Les athlètes concernés/es sont informés/es sur leur obligation d'information vis-à-vis de Swiss Sport Integrity et reçoivent périodiquement un rappel pour actualiser leurs Whereabouts. De plus les candidats/es aux événements majeurs doivent remplir une auto-déclaration pour les grandes manifestations internationales. Celle-ci se compose d'un questionnaire avec des questions sur l'état de santé actuel (y.c. AUT / TUE7).

Swiss Athletics est intéressé à collaborer étroitement avec Swiss Sport Integrity en tant que partenaire d'association.

Au niveau de la relève, les entraîneurs/es personnels/les ou les sociétés informent en premier lieu sur les directives d'antidoping. Une sensibilisation à la thématique est sporadiquement organisée par Swiss Athletics lors des rencontres de cadre ou des camps. À tous les grands événements, les athlètes ont besoin si nécessaire d'une autorisation exceptionnelle pour des produits figurant sur la liste de dopage.

Mesures de prévention

Le travail de prévention d'antidoping doit permettre de sensibiliser et d'informer les Swiss Starters Future ainsi que leurs parents et entraîneurs/es – il s'applique toutefois aussi à tous les groupes d'âge et de performance, qui s'entraînent et se mesurent en compétition de manière sûre et loyale.

Le groupe cible sont les athlètes nouvellement sélectionnés/es pour les Swiss Starters Future (cadre national jeunesse).

Les athlètes du groupe cible sont informés/es sur leur obligation d'information vis-à-vis de Swiss Sport Integrity. Les candidats/es aux événements majeurs de toutes les classes d'âge doivent remplir une auto-déclaration pour les grandes manifestations. Celle-ci se compose d'un questionnaire avec des questions sur l'état de santé actuel (y.c. AUT / TUE). En outre tous les candidats/es aux événements majeurs doivent avoir effectué l'outil en ligne „I Run Clean" d'European Athletics.

---

[8] Les WCP et des Swiss Starters sélectionnés sont dans le groupe cible

[9] AUT signifie : Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques / TUE signifie : Therapeutic Use Exeption

6.7 Contre les agressions sexuelles

But

Élaboration, introduction et ancrage de mesures préventive contre les agressions sexuelles dans le sport chez Swiss Athletics, qui doit encourager les sociétés d'athlé à lutter contre les abus sexuels et à clarifier la gestion des cas suspects.

Situation actuelle chez Swiss Athletics

Une collaboration sporadique avec les organisations spécialisées VERSA et FAIRE-LE-PAS garantit, en cas d'urgence, une aide immédiate compétente de toutes les personnes concernées.

Au niveau de la relève, la fédération informe régulièrement de manière préventive sur le sujet dans les cours jeunesse.

Le thème des agressions sexuelles est largement thématisé sur le site web de Cool & Clean.

Mesures de prévention

Le travail de prévention contre les agressions sexuelles doit permettre se sensibiliser et d'informer les jeunes athlètes ainsi que leurs parents, les athlètes de toutes les années de naissance et les entraîneurs/es.

Mesures d'ancrage de la prévention :

- Les statuts en matière d'éthique ne signalent pas seulement la position claire de Swiss Athletics, mais servent aussi de base à d'autres mesures (e.a. code de conduite).
- Le code de conduite de Swiss Athletics définit des valeurs et les actions responsables. Les violations de ces bases sont sanctionnées.
- Les entraîneurs/es engagés/es par Swiss Athletics au niveau de la relève reçoivent un aide-mémoire « Règles de comportement pour entraîneurs/es »
- Les agressions sexuelles et la violence sont thématisées dans les cours de formation et de formation continue.
- Le service de signalement de Swiss Sport Integrity sert d'interlocuteur indépendant en cas d'incertitudes liées au harcèlement ou aux agressions sexuelles.

6.8 Cool & Clean

But

‚Cool' signifie : Atteindre des buts, vouloir arriver au sommet et fairplay – alors que ‚Clean' se réfère au dopage, au renoncement au tabac et cannabis ainsi qu'à une consommation modérée d'alcool. L'accent est en premier lieu mis sur les athlètes U18 et U16.

Situation actuelle chez Swiss Athletics

Le programme de prévention „Cool & Clean" de Swiss Olympic pour un sport loyal et propre est en premier lieu thématisé dans les camps de projet jeunesse (sprint, endurance, Kids Cup etc.). ‚Cool' signifie : Atteindre des buts, vouloir arriver au sommet et fairplay – alors que ‚Clean' se réfère au dopage, au renoncement au tabac et cannabis ainsi qu'à une consommation modérée d'alcool. Swiss Athletics s'adresse ainsi aux athlètes U18 et U16. Lors des rencontres de cadre et des camps des athlètes U20, les différents thèmes sont approfondis de manière spécifique.

6.9 Communication

But

La stratégie éthique de Swiss Athletics et en particulier les mesures mises en œuvre doivent faire l'objet d'une communication active, afin d'accroître le sérieux avec lequel les statuts en matière d'éthique, la charte éthique et le code de conduite sont mis en œuvre et créer un caractère obligatoire. Les questions d'éthique doivent être intégrées dans toutes les formations.

Situation actuelle chez Swiss Athletics

Swiss Athletics communique régulièrement sur ses canaux sur différents thèmes éthiques.